

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° VII-1</b>  <b>19SGADL0199</b>

**SEANCE DU**  
**21 NOVEMBRE 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>59</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>15 novembre 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>22 novembre 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>Travaux de proximité sur</b> <b>l'ensemble du territoire de la CUCM</b> <b>- Lots 1 à 3 - Autorisation de</b> <b>signature d'accords-cadres à bons</b> <b>de commande sur appel d'offres</b> <b>ouvert</b>
--

<b>Nombre de Conseillers ayant pris</b> <b>part au vote : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>pour : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant</b> <b>abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 11</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 21 novembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHET

**VICE-PRESIDENTS**

M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - Mme Marie-Lise GRAZIA - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
M. POLITI (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Josiane BERARD)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)  
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)  
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)  
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Gilbert COULON



Vu les articles L 2120-1-3°, L 2124-1, L 2124-2, L 2125-1-1°, R.2124-1, R 2124-2-1°, R 2161-2, R 2161-3, R 2161-4, R 2161-5, R 2162-1, R. 2162-2 al.2, R2162-4 3°, R. 2162-5, R. 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum sur appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de ses programmes d'entretien de la voirie communautaire et des aménagements urbains, la Communauté urbaine doit faire réaliser des travaux de construction et réparation de chaussée et de trottoirs.

Les 3 contrats en cours arrivent à échéance fin 2019 ; une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée le 05 septembre 2019 pour passer 3 accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum :

Lots	Désignation
1	Construction de trottoirs, fourniture et pose de bordures, construction d'ouvrages de réception des eaux pluviales
2	Construction et réparation de chaussées
3	Point à temps manuel

Les contrats débiteront le 1<sup>er</sup> janvier prochain pour s'achever le 31 décembre 2020 ; ils pourront être reconduits trois fois pour les années 2021 à 2023.

Il convient de noter que les lots 1 et 2 ne concernent que les petites opérations de moins de 50 000 € HT.

A l'issue de la consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 06 novembre 2019 a attribué les trois accords-cadres à la Sté. COLAS RHONE ALPES AUVERGNE qui a fait les offres économiquement les plus avantageuses :

Lots	Montant offre HT ( <b>non contractuel</b> )
1	697 935.00 €
2	820.230.00 €
3	72 000.00 €

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer ces trois accords-cadres.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les trois accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum, à conclure avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres, l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE - Rue du Bois Clair - BP 90 - 71304 - MONTCEAU-LES-MINES ;
- D'imputer les dépenses correspondantes à la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le  
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le CONSEILLER DÉLÉGUÉ,

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le CONSEILLER DÉLÉGUÉ,

Jean-Paul LUARD

Jean-Paul LUARD